



espace
PROJET PEDAGOGIQUE 2018

espace
ESPACE JEUNES

MAIRIE D'USSEL

SERVICE EDUCATION JEUNESSE

Ville d'
Ussel

Sommaire

Préambule p3

1) Contexte p3

2) Objectifs éducatifs et opérationnels - p4

A- Rappel des objectifs du projet éducatif – p4

B- Accessibilité et épanouissement - p4/p5

- Animer un espace ados fédérateur

C- Implication et responsabilisation- p5

- Développer l'autonomie de manière progressive et le sens des responsabilités

D- Développement de la communication et des liens – p5/p6

- Soutenir et promouvoir les projets jeunes fédérateurs

- Développer les relations entre tous les acteurs de l'accueil

3) Les différents moyens - p6

A- Moyens humains - p6/p7

B- Moyens matériels - p7/p8

C- Moyens financiers - p8/p9

4) Fonctionnement - p9

A- modalités - p9/p11

B- programme / actions prévues – p11/p12

5) Evaluation - p12

Préambule

Décret 2007-230 du 20 février 2007

- Faciliter ou garantir l'accès aux enfants de familles connaissant des difficultés particulières
- Le règlement intérieur devient règlement de fonctionnement. Les dispositions de ce règlement prennent en compte l'objectif d'accessibilité

Loi du 15 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion.

L'article L.214-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que les établissements d'accueil de jeunes enfants doivent garantir l'accueil d'un nombre d'enfants à la charge des bénéficiaires de minimas sociaux variant en fonction de la taille de l'établissement «le nombre de places réservées s'élèvera à 1 place par tranche de 20 places d'accueil».

1 – CONTEXTE

Les objectifs du Contrat Enfance Jeunesse signé, de manière retro active au 1^{er} janvier 2006, entre la CAF, la MSA et la Commune d'Ussel, ont servi à élaborer le projet pédagogique. Depuis 2010, « le contrat enfance » regroupe l'ensemble des structures communales excepté l'ALSH des Activités Loisirs Jeunes qui bénéficie essentiellement de la prestation de Service Ordinaire. Ce contrat « enfance jeunesse » a été renouvelé pour une durée de quatre ans. Ce dernier prendra fin en 2021.

L'Espaces Jeunes est une structure municipale destinée à l'accueil des 11 – 17 ans. Une extension d'ouverture aux jeunes majeurs scolarisés aux lycées d'Ussel a été mise en place en 2008.

Une salle de musique est accessible aux groupes locaux dans le cadre du projet Pink Panda. Les adultes pourront participer à des projets spécifiques de l'Espace Jeunes. Une convention de mise à disposition de la salle de musique a été signée avec la municipalité sur des créneaux différents de ceux de l'Espace jeunes.

Cet espace a pour vocation de recevoir en priorité les jeunes Ussellois sans discrimination.

Depuis le mois de septembre 2007, la structure est agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Corrèze en tant qu'**accueil de loisirs**.

Le local de l'Espace Jeunes se situe dans les locaux de l'ancienne Auberge de Jeunesse, place Verdun à Ussel. Cet espace a été rénové pour accueillir de nouveau les jeunes d'Ussel et de ses communes alentours. Il dispose dorénavant d'un « Point Information Jeunesse » / PIJ .

L'accès à l'Espace jeunes fait l'objet d'une inscription avec autorisation parentale et un paiement. Seul l'accès au PIJ est anonyme et gratuit.

. 2 – OBJECTIFS EDUCATIFS ET OPERATIONNELS

A-Rappel des objectifs du projet éducatif

Le projet éducatif de la commune d'Ussel englobe les différentes structures d'accueil existantes sur le territoire. Les grandes orientations de ce projet sont :

3 – LES DIFFERENTS MOYENS

A) Moyens humains

L'équipe d'animation :

La directrice : Aude DOUXX

La directrice « adjoint d'animation » à temps complet, diplômé d'un BPJEPS, est responsable de deux accueils de loisirs sans hébergement pour adolescents. Les « Activités Loisirs Jeunes » ouvert uniquement pendant les vacances scolaires et « l'Espace Jeunes » ouvert uniquement sur les périodes scolaires.

La directrice est également responsable du « Point Information Jeunesse » pendant la période scolaire.

L'animateur : Guilhem ARBARET

L'animateur, agent à temps partiel (8h hebdomadaires) diplômé du BAFA, prendra en charge le PIJ le mercredi de 10h à 12h et développera les animations le mercredi de 13h à 19h en période scolaire.

Le coordonnateur : Hervé ROUX

Pour développer le PIJ et les projets avec les adolescents, le coordonnateur des ALSH diplômé d'un BEATEP, viendra renforcer l'équipe d'animation le mercredi de 14h à 18h selon la fréquentation.

Rôle du coordonnateur :

La coordination des tâches et la cohésion entre les animateurs sont nécessaires afin de développer une réelle qualité d'accueil sur la structure.

En période scolaire, une réunion hebdomadaire sera organisée par le coordonnateur pour assurer la mise en œuvre et le suivi des différentes actions avec les directeurs des autres ALSH de la commune.

Relations entre animateurs et jeunes

Les animateurs sont garants de la sécurité psychologique et morale des adolescents.

A l'écoute des jeunes, ils les accompagnent et les guident dans l'élaboration de leurs projets.

La prise en charge des jeunes pourra être modulée en fonction des publics et selon leur autonomie. (public handicapé, public en difficulté éducative, jeunes majeurs...)

Les animateurs s'efforceront d'être des repères stables dans leur accompagnement éducatif en développant une relation de confiance.

Relations avec les familles

Les animateurs se tiennent à la disposition des parents pour discuter du fonctionnement de la structure, des activités et du comportement général de leurs enfants.

Le projet pédagogique est mis à la disposition des familles au sein de l'Espace Jeunes.

Une fois l'adolescent inscrit, les parents recevront par courrier la facture accompagnée d'une lettre d'information et de confirmation d'inscription ainsi qu'une copie du règlement intérieur du local.

Une fois dans l'année, les parents pourront être invités à une réunion d'informations concernant les bilans, les projets et la présentation des structures (Espace Jeunes et ALJ).

Le fonctionnement spécifique de l'Espace Jeunes implique un contrat de confiance entre l'équipe d'animation et la famille afin de développer l'accès à l'autonomie et la responsabilité des jeunes.

Relation avec les partenaires

Les relations avec les partenaires sont primordiales pour mieux connaître et impliquer les acteurs sur le territoire. L'Espace Jeunes avec ses nouveaux projets liés à la culture, au sport et à l'information se constitue un réseau partenarial ciblé pour répondre aux attentes des jeunes.

Exemple de partenaires : l'association « Chamboulou » pour le prêt de jeu de société, le service culturelle pour développer la musique actuelle, la Maison des Ados et la mission locale pour développer l'information, la station sport nature pour initier les jeunes aux sport de plein air, les différents PIJ et Espaces Jeunes du réseau Information Jeunesse en Haute Corrèze pour monter des projets d'information jeunesse.

B) Moyens matériels

Local de l'ancienne auberge de jeunesse, actuellement Espace Jeunes :

Actuellement le local comprend deux étages :

- L'accès au local se fait au rez-de-chaussée par le bureau de direction. Cette salle fait aussi office de « Point Information Jeunesse », elle se destine à l'information, aux renseignements, aux inscriptions et à la discussion.

Dans le prolongement, une salle de musique toute équipée est accessible. Elle permet aux musiciens de venir s'exercer. Cette salle est aussi équipée d'une petite cuisine privative avec four, micro-ondes et frigidaire.

- Les salles de l'étage se composent d'une salle informatique avec des postes internet, un babyfoot. Ensuite, une salle d'activités attenante par un mur vitré, offre plusieurs divertissements (billard, consoles de jeux vidéo, lecteur DVD, poste CD...). A la suite de cette dernière, une salle de jeux de société, offre la possibilité aux jeunes d'avoir un coin calme pour jouer ou travailler.

L'Espace Jeunes a aussi la possibilité d'utiliser les différentes infrastructures municipales telles que : les gymnases, le stade, la salle des fêtes, l'aire de skate Park, le city stade, le centre culturel...

L'espace jeune dispose aussi d'un véhicule 9 places (type minibus).

C) Moyens financiers

Budget de fonctionnement :

L'Espace Jeunes dispose d'un budget de fonctionnement voté chaque année par le Conseil Municipal. Ce dernier est réparti en différentes rubriques suivant le plan comptable (alimentation, prestations, transport...)

Toutes les dépenses sont effectuées sous forme de bons de commandes signés par l'animateur ou le chef de service et contresigné par l' élu référent du secteur.

Ce budget fait l'objet d'un cofinancement par la C.A.F et la M.S.A.

Pour certain projet, une demande de subvention auprès de nos partenaires est réalisés (Conseil Général, D.D.C.S.P.P), ainsi que la recherche d'autofinancements.

Budget d'investissement :

Ce budget concerne les achats à long terme pour assurer la réalisation des projets. Chaque année une proposition d'investissement est faite par l'équipe d'animation et étudiée par le Conseil Municipal.

Tarification :

Inscription annuelle : 15 € (Ussel) 18 € (Hors Ussel)

L'espace Jeunes applique une tarification suivant la sortie organisée. Ces tarifs sont divisés en différentes classes :

Classe 1 (un jour sans prestation)	2 € (Ussel)	2,40 € (Hors Ussel)
Classe 2 (un jour avec prestation payantes)	4 €	4,80 €
Classe 3 (1 à 3 jours avec prestations payantes)	7 €	8,40 €
Classe 4 (plus de 3 jours avec prestations payantes)	17 €	20,40 €
Classe 5 (stages sportifs ou culturels)	33 €	39,60 €

Tarifs Boissons :

Tickets boissons Espace Jeunes / concert:	1 €
Entrées concerts ou évènements :	3 €
Reproduction de documents « PIJ » :	0,1 €

4 – FONCTIONNEMENT

A) Modalités

Inscription :

L'Espace Jeunes est un accueil collectif de mineurs agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Cet agrément nous impose, avant tout accueil, d'être en possession d'un certain nombre de renseignements sur la famille et l'enfant, notamment une autorisation parentale.

Pour cela, un dossier administratif, à retirer sur le lieu de l'accueil (Espace Jeunes – Place Verdun) ou sur le site internet de la ville d'Ussel, doit impérativement être complété et retourné au directeur de l'accueil.

Suite à cette démarche, et suivant le choix de l'inscription, une facture vous sera adressée à votre domicile accompagnée du règlement intérieur de l'accueil.

Le règlement de l'inscription s'effectuera sur envoi « d'un avis des sommes à payer » de la part du Trésor Public. Pour les activités supplémentaires payantes, l'avis des sommes à payer sera envoyé au moment de l'inscription. En cas d'absence sans justificatif valable (certificat médical) ou de désistement (moins de 8 jours) l'activité sera facturée.

Concernant les attestations, le centre pourra fournir uniquement une attestation de présences. Pour les attestations de paiement, seul le trésor public est habilité à répondre.

Accueil :

Les adolescents sont libres de leurs allers et venues dans la limite du taux d'encadrement (1 animateur pour 12 jeunes inscrits). Du fait de cette souplesse d'accueil, les jeunes doivent signaler à l'équipe d'animation leurs arrivées et départs ainsi que se noter sur le registre de présences (Nom, Prénom, heure d'arrivée, heure de départ).

Un animateur est présent sur la totalité des créneaux d'ouverture du local afin de répondre aux attentes des jeunes et d'assurer également la sécurité à l'intérieur du local.

Le fonctionnement général de l'Espace Jeunes repose sur le respect d'un règlement intérieur élaboré avec les adolescents. Ce dernier pourra évoluer en fonction des besoins.

Toutes les activités proposées au local ne sont pas en libre service. Les demandes d'utilisation doivent obligatoirement passer par l'animateur. Celui-ci devra responsabiliser les jeunes, afin qu'ils s'organisent.

S'agissant d'une structure pour adolescents, le choix des activités repose principalement sur l'engagement des jeunes. Cette mobilisation nécessite néanmoins un apprentissage progressif.

La configuration des lieux ne permettant pas d'accueillir des personnes à mobilité réduite à l'étage, l'équipe d'animation s'engage à adapter son fonctionnement au cas où un jeune porteur de handicap moteur soit inscrit sur l'activité proposée. Dans ce cas précis l'activité sera déplacée au rez-de-chaussée pour la rendre accessible à tous.

Articulation du PIJ dans l'Espace Jeunes : Le PIJ occupera le hall d'entrée et sera en accès libre et gratuit. Il y aura également un accès gratuit à internet pour rechercher des informations. Les créneaux horaires du PIJ correspondent à ceux de l'espace jeunes excepté le mercredi matin de 10 à 12h. Le PIJ est une action l'espace jeunes et servira d'outil pour développer l'information auprès des adolescents et des jeunes adultes.

Passerelles entre l'ALSH des Activités Loisirs Jeunes et de l'Espace Jeunes : Ces deux accueils de loisirs qui accueillent des publics différents, des collégiens durant les vacances scolaires pour le premier et des lycéens durant le temps scolaire pour le second, posent un problème de prise en charge au sein de la commune.

En effet l'ALSH Jean Jaurès des 6-11 ans a limité l'âge des enfants au CM2 en fonction des préconisations relevées dans le diagnostic enfance jeunesse, mais aussi en fonction du manque de place disponible.

Dans ce contexte, le mercredi après midi, et ce à titre d'essai, pourra être une passerelle intéressante pour accueillir collégiens et lycéens sur l'ALSH Espace Jeunes, avec une prise en charge plus structurée pour les collégiens (propositions d'activités, élaboration d'un programme)

Local de répétition :

La salle de répétition est accessible aux jeunes adhérents de l'Espace Jeunes sur les créneaux d'ouverture du local. L'accessibilité à la salle de répétition doit s'inscrire dans le projet musique Pink Panda. Cette salle permettra de développer des projets culturels (scènes ouvertes, concerts).

Assurance :

La commune souscrit à une assurance « responsabilité civile » en tant qu'organisateur. En cas d'accident, les frais médicaux individuels ne sont pas pris en charge par l'assurance.

Conformément à l'article L 227-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles la commune d'Ussel vous informe de votre intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent exposer les activités qui sont proposées à vos enfants

Horaires hebdomadaires d'ouverture au public : Période scolaire uniquement

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matin			10-12h		
			PIJ		
Après midi	13-17h30	13-17h30	13-19h	13-17h30	13-17h30
	Espace jeunes PIJ	Espace jeunes PIJ	Espace jeunes PIJ Passerelle collégiens	Espace jeunes PIJ	Espace jeunes PIJ

L'Espace Jeunes et le PIJ sont fermés pendant les vacances scolaires.

Ces horaires peuvent être modulés en fonction des projets (soirée, mini camp, nuitée, répétition...) et de la disponibilité de l'encadrement (congrés, réunion...).

Les Activités et la prise en charge des jeunes

Suivant les moments de la journée, les envies des jeunes et le nombre d'animateurs, deux types de prise en charge sont possibles à l'intérieur comme à l'extérieur du local (city stade) :

- les activités structurées et encadrées (présence d'un animateur)
- les activités libres (contrat de confiance entre le jeune et l'animateur qui ne sera pas en présence directe des jeunes)

Exemple : animateur au rez-de-chaussée et jeune à l'étage ou animateur au local et jeune sur le city stade.

Sorties exceptionnelles et mini-camp

Ces activités font l'objet d'une autorisation parentale spécifique où sont mentionnés la nature précise de l'activité, les horaires de départ et d'arrivée ainsi que certaines informations complémentaires. Selon la nature des différents projets portés par les jeunes, des activités en autonomie peuvent être organisées.

Les projets sont à l'initiative des jeunes, mais ne peuvent voir le jour sans l'accord de l'organisateur. Chaque projet (sorties, camp, nuitée...) sera préparé et organisé avec l'aide des animateurs de l'Espace Jeunes et sera soumis à validation de l'organisateur.

B) Programme / Actions prévues et soumises aux choix des jeunes et de leurs parents :

Il dépendra des constats formulés durant l'année avec les adolescents et les parents. Les besoins pourront être identifiés et programmés en fonction du budget. Les choix et les orientations du programme dépendront également des compétences techniques des animateurs.

Communication

- 1) Mise en ligne du site Internet de l'Espace Jeunes
- 2) Création d'une carte d'adhérent aux jeunes inscrits à l'ALSH sur l'année
- 3) Rencontre et temps d'animations dans et hors de l'espace jeunes / passerelle entre centres
- 4) Point Information Jeunesse dans la salle d'accueil de l'Espace Jeunes

Musique / Expression

- 1) Gestion du local de répétition pour les jeunes qui n'appartiennent pas à une formation musicale
- 2) Partenariats avec les formations musicales associatives
- 3) Mise en place d'une programmation musique actuelle en partenariat avec le service culturel de la commune, intégrant le festival rock du printemps « Le Festival des Canards »

Vie quotidienne

- 1) Impliquer les jeunes dans la gestion courante du local (respect du règlement, ménage, mettre en place des animations, gestion du mini bar sans alcool...)
- 2) Action de prévention santé (stand lors d'événements, théâtre forum...)
- 3) Bons Plans d'été

Autres Projets

- 1) Répondre aux initiatives des jeunes en fonction de la faisabilité du projet (sorties ludiques, sportives...)

5 – EVALUATION DES OBJECTIFS

Evaluation : reprise des objectifs opérationnels et application des indicateurs
Classement des indicateurs en critères mesurables sur le plan quantitatif et qualitatif.

Un outil pourra être mis en place afin d'évaluer auprès des parents et adolescents les actions menées durant l'année et proposer d'éventuels projets à construire et développer l'année suivante.

Projet pédagogique réactualisé le 31/03/2018 par la Directrice de l'ACM,

Mme Aude DOUX

Le Maire,

The seal of the Municipality of Ussel, Corrèze, featuring a central figure and the text 'MAIRIE D'USSEL' and 'CORREZE'.
Christophe ARFEUILLERE

